



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2024/116

**OBJET : INSTALLATION DE FOOD-TRUCKS SUR LE SITE DE
LA TECHNOPOLE – RENOUELEMENT DE L'APPEL À
MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI)**

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 28

Nombre de Conseillers présents et représentés : 39

Quorum : 23

Date de convocation : 11 octobre 2024

Date d'affichage de la convocation au siège : 11 octobre 2024

Secrétaire de séance : Laurent BARBAN

La séance est ouverte.

**Le 17 octobre de l'année deux mille
vingt-quatre à 18h30**
à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de
Montesquieu, légalement convoqué, s'est
réuni sous la présidence de Bernard FATH.

Le procès-verbal du 19 septembre 2024 est adopté à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents*	Procuration à	NOM Prénom	Présents*	Procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
TALABOT Martine (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CLAVERIE Dominique (Maire)	E	Mme LIBREAU
CLAIR Jean-Georges (Maire)	E	Mme DUCOSSON	TAMARELLE Christian (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme BOURROUSSE	BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ
PEREZ Gracia (Maire)	E	M. DURAND	BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
DUMESNIL Mickaël	P		GARCIA Stéphane	P	
LAGARDE Valérie	E	M. BARRERE	GILLET Jean-Paul	P	
DUCOSSON Anne-Cécile	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. GARCIA
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	E	Mme PERPIGNAA GOULARD
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	P	
MÉRIAU Stéphane	E	M. AULANIER	LIBREAU Micheline	P	
MONGE Jean-Claude	D		SIDAQUI Alain	A	
SAUNIER Catherine	E	M. GACHET	CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	D		BÉTENCOURT Catherine	A	
FREY François	P		BORDELAIS Jean-François	E	Mm BURTIN DAUZAN
MARTINEZ Corinne	P		CLÉMENT Bruno	P	
SOUBELET Véronique	D		FAURE Christian	A	
AULANIER Benoist	P		GIRAUDEAU Isabelle	A	
BONNETOT Aurore	A				

* P = Présent / E = Excusé / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2024/116

OBJET : INSTALLATION DE FOOD-TRUCKS SUR LE SITE DE LA TECHNOPOLE – RENOUELEMENT DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI)

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et en particulier son article 3-1-1 sur les actions de développement économique,

Vu le règlement concernant l'Appel à Manifestation d'intérêt pour l'attribution d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public en vue d'exercer une activité de restauration ambulante de type « food truck » sur la Technopole Bordeaux-Montesquieu ci-après annexé,

Vu la convention d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) en vue d'exercer une activité de restauration ambulante de type « food truck » sur la Technopole Bordeaux-Montesquieu ci-après annexée,

Considérant l'avis de la commission développement économique du 8 octobre 2024,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

En tant que gestionnaire de la Technopole Bordeaux Montesquieu et au vu du nombre croissant de salariés sur le site, la Communauté de Communes de Montesquieu (CCM) a souhaité enrichir l'offre des services de proximité et a donc développé plusieurs partenariats avec des food-trucks, permettant ainsi de proposer une solution alternative de restauration aux entreprises à la suite de la fermeture du restaurant inter-entreprises en mars 2020.

A cet effet, un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) a été publié en décembre 2021, et renouvelé les années suivantes. Par conséquent, des conventions d'occupation du domaine public ont été signées avec différents food-trucks de 2021 à 2024.

Afin de poursuivre cette offre de services, il convient de publier un nouvel Appel à Manifestation d'Intérêt pour l'année 2025.

Le règlement de cet AMI sera publié sur le site internet de la CCM, les candidats souhaitant manifester leur intérêt pour occuper les emplacements disponibles sur la Technopole devront envoyer leur dossier de candidature.

Les offres seront analysées suivant la capacité du prestataire à répondre aux attentes de la collectivité. Des notes seront attribuées en fonction des critères suivants (note totale sur 100 points) :

- 1. La qualité et la provenance des produits : 40 points**
- 2. Tarifs appliqués et moyens de paiement acceptés : 20 points**
- 3. Moyens de communication et organisation : 30 points**
- 4. Expérience et formation du candidat : 10 points**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2024/116

**OBJET : INSTALLATION DE FOOD-TRUCKS SUR LE SITE DE
LA TECHNOPOLE – RENOUELEMENT DE L'APPEL À
MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI)**

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve le renouvellement de l'AMI pour l'installation de food-trucks sur le site de la Technopole Bordeaux-Montesquieu,
- Prévoit les recettes afférentes au budget,
- Autorise Monsieur le Président à mener toutes les actions nécessaires et signer tous documents afférents à la présente opération.

Fait à Martillac, le 17 octobre 2024



Laurent BARBAN
Secrétaire de séance



Bernard FATH
Président de la Communauté de
communes de Montesquieu

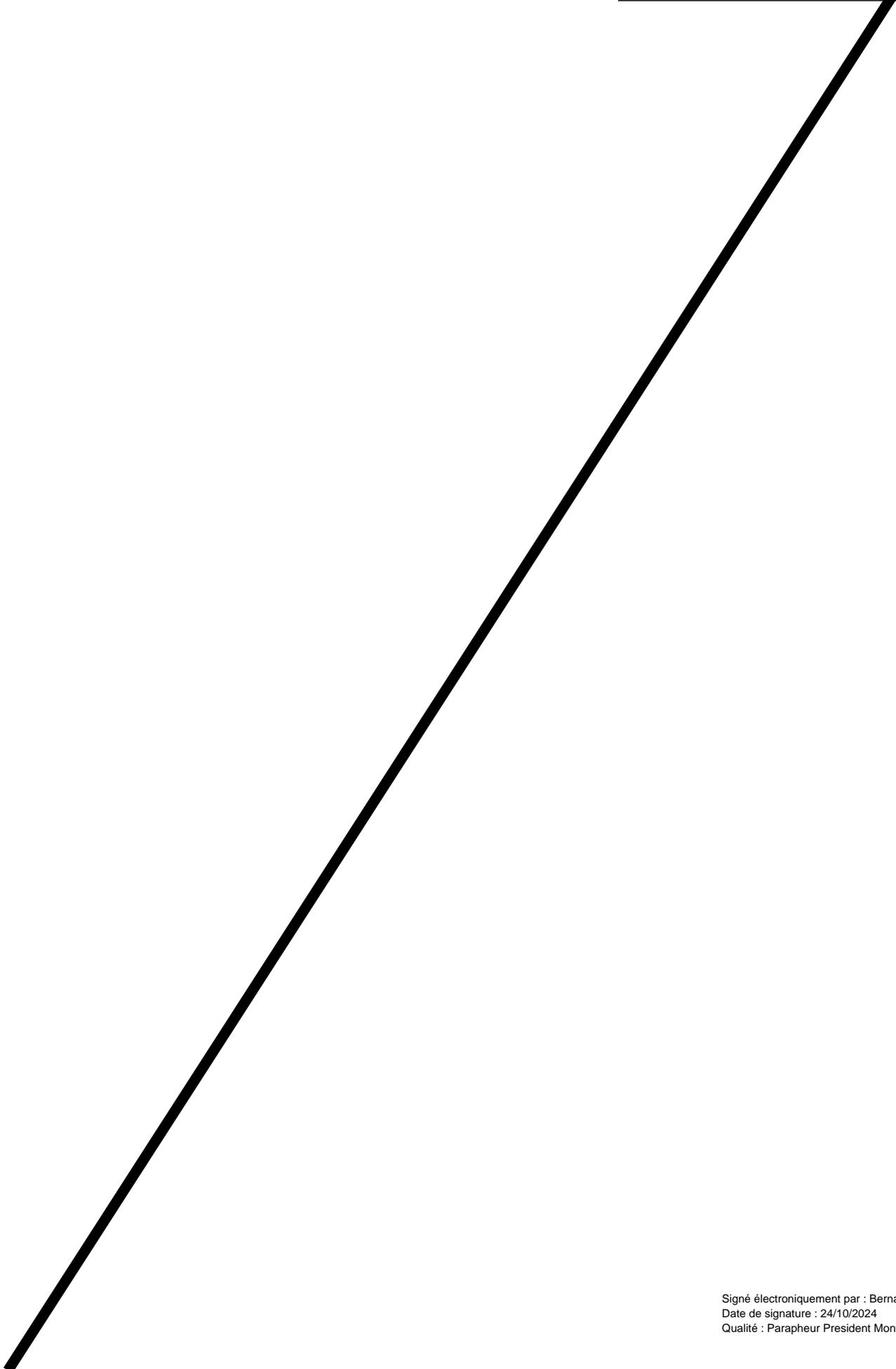
Signé électroniquement par
: Laurent Barban
Date : 23/10/2024
Qualité : Parapheur CC
Montesquieu - Secrétaire
de séance

Envoyé en préfecture le 24/10/2024

Reçu en préfecture le 24/10/2024

Publié le

ID : 033-243301264-20241017-2024_116-DE



Signé électroniquement par : Bernard Fath
Date de signature : 24/10/2024
Qualité : Parapheur President Montesquieu